Logo CFDT

[ASSURANCE CHÔMAGE] Le gouvernement doit plus que jamais renoncer à sa réforme

Depuis juin 2019, la CFDT n’a de cesse d’alerter sur les effets dévastateurs de la réforme de l’assurance chômage sur les demandeurs d’emploi les plus précaires. Le Conseil d’Etat, par sa décision rendue aujourd’hui d’annuler l’article du décret relatif aux modalités de calcul du salaire journalier de référence (SJR),nous conforte dans notre combat.

Le Conseil d’Etat considère que le calcul du SJR porte atteinte au principe d’égalité dès lors que,pour un même nombre d’heures de travail, il peut varier du simple au quadruple.À aucun moment, malgré nos multiples mises en garde, le gouvernement n’a mesuré l’impact réel de ses décisions sur la situation des personnes. À vouloir à tout prix mener une réforme budgétaire en diminuant les droits des demandeurs d’emploi, il est prêt à créer de nouvelles injustices.

Injustices produites par un nouveau calcul du salaire journalier de référence qui pénalise les salariés qui n’ont d’autres choix que de cumuler les petits contrats; injustices engendrées par le durcissement des conditions d’accès au régime d’assurance chômage; injustices générées par le recul du seuil de rechargement des droits.

Injuste dans sa conception, cette réforme est aujourd’hui en partie annulée. À un moment où la priorité devrait être de protéger les salariés les plus exposés aux terribles conséquences de la crise sanitaire sur le marché de l’emploi, elle porte en elle les germes de nouvelles fractures. **La CFDT renouvelle sa demande au gouvernement d’abandonner cette réforme.**

DÉCLARATION DE **MARYLISE LÉON**, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA CFDT

pouce en bas
Documents
Le gouvernement doit plus que jamais renoncer à sa réforme